

Atelier de bonnes pratiques de protection des données personnelles

Fiche pédagogique-programme

Durée- Intra/Inter	3,5h - Session intra- ou inter-entreprise
Objectif professionnel	Acquérir des réflexes de protection des données personnelles dans le cadre des traitements de données dans l'entreprise
Objectifs pédagogiques qui seront évalués	À l'issue de la formation les participants seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la notion de données personnelles - Découvrir les grandes règles de protection des données personnelles - Identifier des pièges et acquérir des réflexes de traitement dans leur organisation
Public	Tous les collaborateurs et dirigeants d'une organisation
Prérequis et niveau	Aucun
Contenu pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions fondamentales : donnée personnelle, traitement, personne concernée, Les bases légales sur lesquelles peuvent se fonder un traitement - Les 5 principes à respecter : finalité, pertinence et proportionnalité, durée de conservation, droits des personnes concernées, sécurité - Les principales obligations de conformité au RGPD d'une organisation Focus sur un sujet propre à l'organisation - Identification des pièges et réflexes à acquérir Les bonnes pratiques à développer - Réflexes dans les traitements
Démarche et méthode pédagogiques	Démarche active, centrée sur l'apprenant qui « agit ». Méthodes : <ul style="list-style-type: none"> - expositive, partage du savoir et de l'expérience d'une avocate spécialisée dans le domaine - participative, basée sur le questionnement des participants - Active, fait appel à l'expérience, à la réflexion, à l'initiative et à la motivation des apprenants.
Techniques et outils	Alternance des techniques suivantes : exposés, échanges, questions réponses, mises en situation sur les formulaires de l'association, quizz. Support pédagogique ; présentation ppt.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - En amont : évaluation du niveau des participants et recueil des attentes et besoins - En cours et en fin de session : évaluation des acquis : quizz - A la fin de la session : évaluation de la satisfaction, à chaud - Sous 2 / 3 mois : évaluation à froid, suivi et retour d'expérience
Modalités de sanction de la formation	Attestation nominative de formation



Délai d'accès	La formation peut être mise en place au plus tard 30 jours à compter de la commande ou pré-inscription de 6 personnes minimum
Intervenant.e	Anne MESSAS , Avocate au Barreau de Paris, spécialisée en droit de la propriété intellectuelle et technologies de l'information, médiatrice, responsable pédagogique de TAoMA Academy- anne.messas@taoma-partners.fr / 01 44 34 22 22-
Contact	Contact- inscription et référent handicap.: contact@taoma-academy.fr 01 44 34 22 22
Date de mise à jour	Mise à jour 04/2024